



Monsieur Emmanuel BARBE
Délégué interministériel à la Sécurité
Routière
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Paris, le 6 juin 2018

Monsieur le Délégué,

YVES
DÉTRAIGNE

Le gouvernement a annoncé l'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h sur toutes les routes nationales à compter du 1er juillet 2018.

Cette décision a immédiatement suscité les protestations de nombreux automobilistes et divers organismes concernés en raison de son caractère systématique qui, s'il est certainement de nature à réduire le nombre d'accidents routiers, va inévitablement générer une impatience supplémentaire pour les automobilistes raisonnables roulant sur une route dégagée qu'ils ont l'habitude d'emprunter régulièrement et sans problème.

SÉNATEUR
DE LA
MARNE

En outre, si aujourd'hui les automobilistes peuvent dépasser un poids-lourd limité à 70 ou 80 km/h qui leur cache la visibilité et les ralentit, ils ne pourront plus le faire demain sans commettre un excès de vitesse... Il se créera inévitablement derrière les poids-lourds une file d'automobilistes avec, parfois, des conducteurs très impatients pour une raison très légitime (rendez-vous de travail imposé, quota de clients à visiter dans une demi-journée, etc.).

Aussi, la baisse "arbitraire" de la limitation de vitesse risque-t-elle de multiplier le nombre de conducteurs qui – uniquement pour faire correctement leur travail – vont devoir dépasser un poids-lourd et perdre des points, voire leur permis. D'ailleurs, nombre d'entre eux continueront, malgré tout, à conduire par nécessité et pour garder leur travail...

Afin d'éviter cet écueil, il paraîtrait donc préférable – suite à cet abaissement de vitesse – de sanctionner les conducteurs qui commettraient un excès de vitesse inférieurs à 10 km/h par une simple amende et sans qu'ils subissent en plus une perte de points sur leur permis de conduire.

Souhaitant que cette proposition de bon sens – qui éviterait de créer des "catastrophes" professionnelles et humaines pour divers conducteurs de bonne foi – puisse être entendue, je vous prie d'agréer, monsieur le Délégué, mes salutations distinguées.

Yves DÉTRAIGNE